



Maîtrise d'œuvre

Création d'une aire d'accueil pour les Gens du Voyage

ACTE D'ENGAGEMENT

Pouvoir adjudicateur :

Communauté de Communes du Pays Léonard
29 rue des Carmes
Boîte Postale 116
29250 SAINT POL DE LEON

Mode de consultation :
Procédure adaptée

Marché N° 2016/05/03

Mai 2016

SOMMAIRE

A – IDENTIFICATION DES PARTIES.....	3
Article 1. Parties contractantes	3
B – CARACTERISTIQUES ET MISSIONS DU MARCHE.....	4
Article 2. Objet du marché.....	4
Article 3. Caractéristiques du marché	4
Article 4. Description du programme	4
Article 5. Missions détaillées de la maîtrise d’œuvre	4
Article 6. Planning prévisionnel des travaux	5
C – ENGAGEMENT DES PARTIES.....	6
Article 7. Montant de la mission à forfait fixe.....	6
Article 8. Décomposition par intervenant en cas de groupement conjoint.....	7
Article 9. Délais des missions “Etudes”	8
Article 10. Bénéfice de l’avance.....	8

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

ARTICLE 1. PARTIES CONTRACTANTES

Sont désignées comme telles, au sens du présent document :

Le pouvoir adjudicateur :

Communauté de Communes du Pays Léonard
29 rue des Carmes
BP 116
29250 SAINT POL DE LEON
Tel : 02.98.69.10.44
cc@pays-leonard.com

Le représentant du pouvoir adjudicateur :

Le Président, Monsieur Nicolas FLOCH

Le comptable assignataire des paiements :

Le Trésorier Principal de Saint Pol de Léon

L'entreprise dont l'offre a été retenue, désignée ci-après comme le titulaire du **marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une aire d'accueil des Gens du Voyage (tranche ferme) et d'une déchetterie (tranche conditionnelle).**

Nom de la société :

Signataire du contrat :

Prénom :	Nom :	Tél. fixe :
Fonction :		Tél. mobile :
E-mail :			

Interlocuteur privilégié auprès du pouvoir adjudicateur (à remplir si différent du signataire) :

Prénom :	Nom :	Tél. fixe :
Fonction :		Tél. mobile :
E-mail :			

Adresse professionnelle de la société :

Adresse :		
Code postal :	Ville :	Complément :

agissant pour son propre compte ou celui de la société

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

B – CARACTERISTIQUES ET MISSIONS DU MARCHE

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la Maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire d'accueil des gens du Voyage.

ARTICLE 3. CARACTERISTIQUES DU MARCHE

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3.2 Allotissement

Sans allotissement

3.3 Tranches

Le marché comprend 2 tranches :

- une tranche ferme : Création d'une aire d'accueil des Gens du Voyage
- une tranche conditionnelle : Construction d'une déchetterie

ARTICLE 4. DESCRIPTION DU PROGRAMME

4.1 Description du site

Voir le cahier des besoins

4.2 Nature des travaux

4.2.1 Programme des travaux

Voir le cahier des besoins

4.2.2 Caractéristiques des travaux

Voir le cahier des besoins

4.3 Catégorie d'ouvrage

Les travaux concernent des travaux de génie civil (locaux des Gens du Voyage et déchetterie) et de la Voirie et réseaux divers.

ARTICLE 5. MISSIONS DETAILLEES DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

5.1 Mission à forfait fixe

La mission à forfait fixe de la maîtrise est la suivante :

- Esquisse (ESQ)
- Etudes d'avant-projet (AVP) comprenant les études d'avant-projet sommaire (APS) et d'avant-projet définitif (APD).

Lors de cette phase, le Maître d'Œuvre préparera l'ensemble des pièces liées aux différentes demandes d'autorisations, constituera le dossier d'installation classée pour la déchetterie, et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre des projets.

- Etudes de projet (PRO) dont la rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE) ainsi que les pièces administratives (RC, CCAP, AE, CCTP)
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Etudes d'exécution (EXE) réalisées en collaboration avec les entreprises titulaires du marché de travaux
- Visa des études d'exécution réalisées par les entreprises (VISA)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

La mission du maître d'œuvre est une mission à forfait fixe.

Les phases sont indépendantes les unes des autres. Aussi, le maître d'ouvrage se réserve le droit de mettre fin au marché à la fin d'une phase.

Dans le cadre de la mission d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), le titulaire du marché devra être présent, à la demande du maître d'ouvrage, lors de la ou des séances de la Commission d'appel d'offres ou de la Commission des procédures adaptées dont la date lui sera communiquée au moins 2 semaines auparavant. Il devra assister le représentant des services communautaires compétent dans l'analyse des offres auprès de la commission.

Plus généralement, le maître d'œuvre devra être présent à toutes les réunions que le maître d'ouvrage jugera bon de faire, en particulier dans le cadre de la mise au point de l'avancement de la procédure.

ARTICLE 6. PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le chantier se déroulera en une ou plusieurs étapes qui seront définies lors de la mise en place du projet.

C – ENGAGEMENT DES PARTIES

ARTICLE 7. MONTANT DE LA MISSION A FORFAIT FIXE

La mission à forfait fixe est rémunérée au fur et à mesure de la validation de chaque étape.

Le montant total de la mission s'élève à :

Montant hors taxes	€
TVA 20 %	€
Montant toutes taxes comprises	€

Le projet comporte 2 tranches décomposées ci-dessous :

<u>TRANCHE FERME</u> : Aire d'accueil des gens du Voyage	
Montant hors taxes	€
TVA 20 %	€
Montant toutes taxes comprises	€

<u>TRANCHE CONDITIONNELLE</u> : Déchetterie	
Montant hors taxes	€
TVA 20 %	€
Montant toutes taxes comprises	€

La collectivité n'a pas d'estimation du coût prévisionnel des travaux.

Il est demandé à la maîtrise d'oeuvre d'analyser cette estimation et de faire part de ses éventuelles remarques. Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage attend de la maîtrise d'oeuvre qu'elle propose en phase étude toutes les sources d'économies susceptibles de réduire le budget prévisionnel.

7.1 Décomposition de l'ensemble des missions à forfait fixe

Missions	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	
	Part (%)	Montant HT	Part (%)	Montant HT
ESQ				
APS				
APD				
PRO				
ACT				
EXE				
VISA				
DET				
OPC				
AOR				
TOTAL	100 %		100 %	

ARTICLE 8. DECOMPOSITION PAR INTERVENANT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

8.1 Tranche ferme : Aire d'accueil des gens du voyage

Mission	Mandataire		Cotraitant n°1		Cotraitant n°2	
	Nom :		Nom :		Nom :	
	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
ESQ						
APS						
APD						
PRO						
ACT						
EXE						
VISA						
DET						
OPC						
AOR						

En cas de groupement regroupant plus de deux co-traitants en plus du mandataire, le candidat doit fournir un tableau présenté comme ci-dessus, annexé au présent cahier des charges.

8.2 Tranche conditionnelle : Déchetterie

Mission	Mandataire		Cotraitant n°1		Cotraitant n°2	
	Nom :		Nom :		Nom :	
	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
ESQ						
APS						
APD						
PRO						
ACT						
EXE						
VISA						
DET						
OPC						
AOR						

En cas de groupement regroupant plus de deux co-traitants en plus du mandataire, le candidat doit fournir un tableau présenté comme ci-dessus, annexé au présent cahier des charges.

ARTICLE 9. DELAIS DES MISSIONS "ETUDES"

Dans le cadre des missions "Etudes", le maître d'œuvre s'engage à fournir les documents suivants selon les délais indiqués :

		Tranche ferme	Tranche conditionnelle
Document à remettre	Date de début du délai de remise	Délai pour remettre le document (en semaines)	Délai pour remettre le document (en semaines)
Esquisse	A partir de l'ordre de service		
Etude d'avant-projet sommaire	Date de validation des documents précédents		
Etude d'avant-projet définitif			
Etude de projet			
Elaboration du DCE			
Rapport sommaire d'analyse des offres	Date de transmission des offres		
Rapport définitif d'analyse des offres	Date de transmission des offres		

ARTICLE 10. BENEFICE DE L'AVANCE

Une avance est accordée au titulaire d'un marché lorsque le montant est supérieur à 50 000 € HT et dure plus de deux mois. Cette avance est calculée sur la base du montant du marché diminué du montant des prestations confiées à des sous-traitants et donnant lieu à paiement direct. Si le titulaire peut refuser le versement de l'avance, le silence vaut cependant acceptation.

J'accepte l'avance

Je refuse l'avance

Fait Saint Pol de Léon, le

A _____, le

Le Président,
Nicolas FLOCH

Le candidat
(représentant habilité à engager l'entreprise¹)

(Nom du signataire, signature et cachet de l'entreprise)

¹ En cas de délégation de pouvoir ou de signature, un pouvoir de la personne habilitée à signer le marché doit être fourni dans le pli.